

**RÉPONSE DU COMITÉ EXÉCUTIF
AU RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION SUR
LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION
SUR LE PROCESSUS BUDGÉTAIRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL**

Mise en contexte

La commission permanente du conseil d'agglomération sur les finances et l'administration a procédé le 24 mai 2007 à l'étude publique sur la révision du processus budgétaire, tel que prévu au programme d'activités adopté par le conseil d'agglomération à sa séance du 1^{er} mars 2007 (CG07 0035). Elle a adopté ses recommandations le 19 juin 2007. Par la suite, le rapport a été déposé à la séance du conseil d'agglomération du 30 août 2007 et le comité exécutif en fût saisi à sa séance du 19 septembre 2007.

Le rapport de la commission fait état de la révision du processus budgétaire. Cette révision, rendue nécessaire en raison de la nouvelle gouvernance municipale à trois niveaux (arrondissement, municipal et agglomération), vise d'abord à stabiliser le processus, à assurer une démarche rigoureuse et, ultimement, à faciliter la compréhension des enjeux budgétaires pour le citoyen.

La commission a formulé sept recommandations à la suite de son étude publique. Le comité exécutif entend profiter des recommandations de la commission pour améliorer sans cesse le processus budgétaire.

Recommandations

R-1

Que le conseil d'agglomération adopte le processus budgétaire, tel que recommandé par le Service des finances lors de l'assemblée publique du 24 mai 2007 de la commission.

Réponse :

Tel que recommandé, le comité exécutif approuve le processus budgétaire révisé et rappelle que le budget de 2008 a été réalisé dans le respect de ce processus. En effet, le Service des finances a suivi les 15 étapes du processus budgétaire énumérées dans le rapport de la commission. Parmi ces étapes, on retrouve notamment la participation du citoyen, les projections financières sur sept ans, l'établissement d'un cadre financier triennal, l'élaboration de la stratégie globale d'équilibre et des orientations pour le PTI, l'établissement et la transmission des enveloppes budgétaires aux différentes unités d'affaires, la préparation des budgets de fonctionnement et des PTI, l'adoption des budgets des arrondissements, le dépôt du budget au comité exécutif et aux conseils, l'étude

du budget, l'adoption du budget et des règlements sur les tarifs et les taxes et, enfin, le processus de suivi budgétaire.

Considérant que l'étude publique permet aux élus et aux citoyens d'avoir une meilleure connaissance du budget général, des budgets des diverses unités administratives et des budgets des organismes paramunicipaux;

Considérant que l'étude publique doit se faire dans des conditions favorisant la meilleure compréhension du budget et évitant toute confusion;

R-2

Que le conseil d'agglomération désigne la commission permanente sur les finances et l'administration comme commission d'étude du budget 2008.

Réponse :

Le comité exécutif est favorable à cette recommandation de la Commission et rappelle que budget de 2008 a été réalisé dans le respect de cette désignation.

R-3

Que le Service des finances soit mandaté pour recommander les mécanismes et les processus qui permettront aux villes reconstituées :

- de faire valoir leurs points de vue sur certains aspects importants à être pris en considération par les instances de la Ville dans la préparation du budget de fonctionnement et du programme triennal d'immobilisations (PTI) d'agglomération;
- d'acquérir certaines informations ou orientations servant à la préparation du budget d'agglomération et qui pourraient être utiles à la préparation des budgets locaux de ces dernières.

Réponse :

Le comité exécutif est favorable à la recommandation de la Commission. Le budget de 2008 a d'ailleurs été réalisé en accord avec cette recommandation.

En septembre 2007, le Service des finances a présenté aux représentants des villes liées le cadre financier, les stratégies d'équilibre budgétaire et les orientations de l'administration.

Par la suite, en octobre, une deuxième rencontre a permis d'informer les représentants des villes liées quant au plan d'action et aux orientations

budgétaires des principaux services qui gèrent des compétences d'agglomération. À la demande des représentants des villes liées, une troisième rencontre a eu lieu au début de novembre 2007 afin de discuter plus en détail du budget projeté du Service des infrastructures, du transport et de l'environnement. À cette occasion, les principaux postes de dépenses communes ont aussi été discutés.

- d'être informées à l'avance, sous forme de projet et sous le sceau de la confidentialité, de certaines sections du budget d'agglomération à être déposé.

Réponse :

Le comité exécutif prend bonne note de cette recommandation, mais souligne toutefois que le dépôt du budget de la Ville de Montréal se doit de suivre un processus rigoureux, par lequel tous les élus reçoivent les documents du budget dans leur **version finale**, complète, par les voies officielles et dans le respect des dispositions législatives applicables.

R-4

Que le Service des finances soit mandaté afin de recommander un processus simplifié d'étude du budget et du PTI d'agglomération et de proximité par les commissions d'étude du budget du conseil d'agglomération et du conseil municipal.

R-5

Que les commissions d'étude du budget du conseil municipal et du conseil d'agglomération tiennent des séances conjointes d'étude publique du budget général et des budgets des unités administratives qui relèvent à la fois des compétences des deux conseils.

Réponse :

Le comité exécutif est favorable aux recommandations de la Commission et rappelle que l'étude du budget 2008 a été réalisée en accord avec celles-ci. En effet, des séances conjointes d'étude (commission du conseil d'agglomération et commission du conseil municipal) ont été tenues, lorsque les sujets le permettaient. Cette première a eu pour effet de permettre une meilleure compréhension du budget global, à alléger et à simplifier le processus d'étude du budget. Par ailleurs, le comité exécutif suggère également que les deux commissions réalisent conjointement certains travaux de compétence mixte si telle est leur volonté. Le comité exécutif prend à nouveau bonne note de ces

recommandations afin de déterminer les opportunités d'amélioration sur la base de ce qui a été fait pour le budget 2008.

R-6

Que le Service des finances soit mandaté pour développer les arrimages requis entre le processus budgétaire, le processus de révision des activités, services, opérations et programmes (RASOP) et le processus de réduction des effectifs.

Réponse :

Le processus budgétaire a été ajusté de manière à assurer une intégration du processus RASOP et du processus de réduction des effectifs et les équipes de RASOP, du Service du capital humain et du Service des finances ont travaillé en étroite collaboration en cours d'élaboration du budget 2008.

R-7

Que le Service des finances poursuive et intensifie ses efforts pour assurer un meilleur suivi budgétaire en cours d'année, notamment par le dépôt de rapports réguliers au conseil d'agglomération.

Réponse :

Le comité exécutif est favorable à la recommandation de la Commission. Le processus de suivi budgétaire prévoit le dépôt d'un état semestriel des revenus et dépenses de l'année en cours (mai et octobre), d'un rapport sur la situation financière de la Ville de Montréal (octobre) et de l'état financier annuel (avril suivant l'année courante). Le Service des finances poursuivra et intensifiera ses efforts pour assurer un meilleur suivi budgétaire et pour bonifier les documents présentés au conseil d'agglomération.

En conclusion

Le comité exécutif remercie les membres de la commission permanente du conseil d'agglomération sur les finances et l'administration pour la qualité du travail réalisé dans le cadre de cette étude publique et pour la pertinence des recommandations formulées.

Annexe 1 –

Extrait du rapport de la commission permanente du conseil d'agglomération sur les finances et l'administration

Les résultats attendus sont : un processus stable d'année en année, qui cadre dans une perspective à long terme, connu et communiqué à tous, rigoureux et précis en regard de la responsabilisation des intervenants.

Les étapes du processus budgétaire proposé

Le processus budgétaire se divise en quinze étapes, chacune de ces étapes se déroulant selon un échéancier défini.

Étapes	Échéancier
1. Participation du citoyen	1 ^{er} janvier au 31 décembre 2007
2. Projections financières sur sept ans	1 ^{er} janvier au 15 juin 2007
3. Établissement du cadre financier triennal	1 ^{er} janvier au 15 juin 2007
4. Élaboration de la stratégie globale d'équilibre et des orientations pour le PTI	1 ^{er} janvier au 15 juin 2007
5. Établissement des enveloppes budgétaires	1 ^{er} janvier au 15 juin 2007
6. Transmission des enveloppes aux services centraux et arrondissements	Fin juin 2007
7. Préparation des budgets des services centraux et des arrondissements	Juillet à septembre 2007
8. Adoption du budget d'arrondissement par chaque conseil d'arrondissement	Semaine du 21 octobre 2007
9. Consolidation et élaboration du budget selon les volets local et d'agglomération	Octobre à novembre 2007
10. Dépôt du budget au comité exécutif	Fin novembre 2007
11. Dépôt du budget au conseil municipal et au conseil d'agglomération	Fin novembre 2007 et mi-décembre 2007
12. Étude du budget par les commissions spéciales d'étude du conseil municipal et du conseil d'agglomération	30 novembre au 13 décembre 2007
13. Adoption du budget par les conseils municipal et d'agglomération	14 et 17 décembre 2007
14. Adoption des règlements	Mi-décembre 2007
15. Processus de suivi budgétaire.	De mai 2008 à fin mars 2009

La participation du citoyen (étape 1) est possible tout au long de l'année de diverses façons : contacts directs avec les élus, demandes adressées à un arrondissement ou un service central, questions aux assemblées des diverses instances politiques,